

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ

SDS 0628

=====
 Section 1 -- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

	CODES HMIS	
NOM DU PRODUIT	Santé	1
Acid-Away	Inflammabilité	2
	Réactivité	0
CODES DU PRODUIT	Indice de protection personnelle	B
45004, 45100		
EMPLOI		
Neutraliseur d'acide pour usure du compresseur		
NOM DU FABRICANT	N° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	
The RectorSeal Corporation	Chemtrec 24 Heures	
2601 Spenwick Drive	(800) 424-9300 USA	
Houston, Texas 77055 USA	(703) 527-3887 International	
DATE DE VALIDATION	N° DE TÉLÉPHONE DU SERVICE	
TECHNIQUE		
23 janvier 2015	(800)231-3345 ou (713)263-8001	
DATE DE PRÉPARATION		
9 octobre 2014		

=====
 Section 2 -- IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES CAS D'URGENCE
 Dangers OSHA
 Combustible
 ORGANES CIBLES
 Non classé
 CLASSIFICATION SGH
 DANGERS PHYSIQUES
 Liquide combustible (Catégorie 4)
 DANGERS POUR LA SANTÉ
 Toxicité aiguë
 Orale: Non classée
 Cutanée: Non classée
 Inhalation: Non classée
 Corrosion / irritation cutanée: Non classée
 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire: Non classée
 Sensibilisation cutanée: Non classée
 Sensibilisation respiratoire: Non classée
 Mutagénicité des cellules germinales: Non classée
 Cancérogénicité: Voir la Section 11
 Toxicologie de la reproduction: Non classée
 Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique: Non classée
 Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition répétée: Non classée
 Toxicité par aspiration: Non classée

 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence
 Pictogramme: SGH 07 - Irritant
 Mot indicateur: Avertissement
 Mentions de danger:
 H227 - Liquide combustible
 H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion.
 H313 - Peut être nocif en cas de contact cutané.
 H320 - Provoque une irritation des yeux.

H333 - Peut être nocif en cas d'inhalation.
H335 + H336 - Peut irriter les voies respiratoires et provoquer la somnolence ou des vertiges.
Conseils de prudence:
P102 - Conserver hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
p271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P307 - En cas d'exposition: Consulter immédiatement un médecin après l'administration des premiers soins. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.
P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée, du CO₂, de la mousse ou des poudres extinctrices pour l'éteindre.
P381 - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P401 - Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient dans la position verticale et fermé de manière étanche. Ne pas réutiliser un récipient vide.
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement ou des gerçures de la peau
Conseils de prudence - UE N° 1272/2008

RÉSUMÉ DES DANGERS AIGUS

L'inhalation répétée peut provoquer des étourdissements et des nausées.

L'ingestion peut provoquer des crampes et des diarrhées.

VOIES D'EXPOSITION, SIGNES ET SYMPTÔMES

INHALATION

Irritation des voies respiratoires supérieures et étourdissements.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritation, un larmolement intense peut se produire.

CONTACT AVEC LA PEAU

Un contact fréquent ou prolongé peut irriter et causer une dermatite.

INGESTION

Peut causer des nausées, des vomissements et une irritation gastro-intestinale.

RÉSUMÉ DES DANGERS CHRONIQUES

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation et une dermatite.

Le contact prolongé avec les yeux peut provoquer une irritation ou des brûlures chimiques.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE EXPOSITION

Les personnes souffrant de maladies préexistantes ou chroniques des yeux, de

la peau, ou les personnes ayant une sensibilité chimique peuvent être plus sensibles aux expositions excessives.

=====
Section 3 -- COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENT: Huile de pétrole
POURCENTAGE EN POIDS: >98
N° CAS: 64742-52-5
N° CE: 265-155-0
=====

Section 4 -- PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation: Transporter immédiatement la victime à l'extérieur si elle est affectée par l'exposition. Au besoin, administrer de l'oxygène ou la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux d'urgence. La rapidité est essentielle.

En cas de contact avec la peau: Laver au savon et à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact oculaire: Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Ne faire vomir que si un médecin l'ordonne. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne qui a perdu connaissance.

=====
Section 5 -- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse, poudre extinctrice, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée.
MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Porter un appareil de protection respiratoire autonome (ARA) et d'autres vêtements de protection. Possibilité de formation de produits de décomposition dangereux (cf. Section 10).

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Combustible - point d'éclair modéré. La chaleur peut faire augmenter la pression et provoquer la rupture des récipients fermés.

=====
Section 6 -- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DÉVERSEMENT DU PRODUIT: Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des matières absorbantes pour éliminer les risques de glissement et pour contenir le produit déversé. Aérer la zone avec une ventilation naturelle ou une ventilation forcée antidéflagrante. Ne pas rincer le produit vers les égouts, les tuyaux d'écoulement, les cours d'eau ou le sol. Porter des vêtements de protection et des appareils de protection respiratoire pendant les activités de nettoyage.

=====
Section 7 -- MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION ET LE STOCKAGE: Maintenir le récipient fermé et dans la position verticale lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas stocker le produit près des sources de chaleur, des étincelles ou des flammes nues.

AUTRES PRÉCAUTIONS: Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau ou les vêtements. Les récipients vides peuvent contenir des résidus; traiter les récipients comme s'ils étaient pleins et observer toutes les précautions concernant le produit. Ne pas réutiliser les récipients vides. CONSERVER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

=====
Section 8 -- CONTRÔLES DES EXPOSITIONS / PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT	UNITÉS
Huile de pétrole	
ACGIH TLV	5 mg/m3
OSHA PEL	5 mg/m3

PROTECTION RESPIRATOIRE (PRÉCISER LE TYPE): Dans les endroits enfermés et mal aérés, porter des appareils respiratoires munis de systèmes de purification d'air ou d'alimentation d'air, approuvés par NIOSH/MSHA.

VENTILATION - ÉVACUATION LOCALE: Acceptable.

SPÉCIALE: Équipement antidéflagrant.

MÉCANIQUE (GÉNÉRALE): Préférable

AUTRE: Sans objet

GANTS DE PROTECTION: Porter des gants en caoutchouc.

PROTECTION DES YEUX: Lunettes protectrices contre les agents chimiques (ANSI Z-87.1 ou équivalent).

AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION: Combinaisons recommandées.

PRATIQUES DE TRAVAIL/D'HYGIÈNE: Lorsque l'emploi du produit peut entraîner le contact avec la peau, nettoyer minutieusement les parties exposées avant de manger, boire, fumer ou quitter le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

=====
Section 9 -- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION:	320 F (160 C) à 760mm Hg
DENSITÉ (H2O = 1):	0,9
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg):	<5 à 68 F (20 C)
POINT DE FUSION:	S.O.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1):	>5
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE D'ÉTHYLE = 1):	<1
APPARENCE/ODEUR:	Huile jaune pâle/odeur de pétrole
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Insoluble
NIVEAU COV: <10 g/L selon la méthode d'essai	SCAQMD 316A
POINT D'ÉCLAIR	>148 F (64 C) SETA CC
LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ	Pas de données
LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ	Pas de données

=====
Section 10 -- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable

CONDITIONS À ÉVITER: Chaleur, étincelles, flammes nues et conditions d'oxydation forte.

INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER): Oxygène gazeux et substances oxydantes fortes.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: CO, CO₂ et hydrocarbures fragmentés.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne se produira pas.

=====
Section 11 -- INFORMATION TOXICOLOGIQUE

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ

Aucun ingrédient de ce produit n'est classé comme cancérigène par le CIRC, NTP ou OSHA.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Nom de l'ingrédient

Huile de pétrole

Orale-Rat	LD50: Pas de données
Inhalation-Rat	LC50: Pas de données

=====
Section 12 -- Information Écologique
=====

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Nom de l'Ingrédient

Huile de pétrole

Potentiel de concentration dans la chaîne alimentaire	Pas de données
TOXICITÉ POUR LES OISEAUX AQUATIQUES	Pas de données
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Pas de données
TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES	Pas de données

=====
Section 13 -- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
=====

Classification des déchets: Déchets huileux non réglementés

Méthode d'élimination: Recycleur d'huile usagée

Les déchets de ce produit ne sont pas considérés dangereux conformément à la Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources (RCRA) 40 CFR 261. Éliminer conformément à tous les règlements locaux, d'état et fédéraux portant sur la pollution.

=====
Section 14 -- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
=====

Ministère du Transport (DOT): Non réglementé

Transport Maritime (IMDG): Non réglementé

Transport Aérien (IATA): Non réglementé

ADR: Non réglementé

RID: Non réglementé

ADN: Non réglementé

=====
Section 15 -- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
=====

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

Nom de l'ingrédient

Huile de pétrole

SARA 313	Non
Inventaire de TSCA	Oui
Quantité à déclarer de CERCLA	S.O.
Code RCRA	S.O.

=====
Section 16 -- AUTRES INFORMATIONS
=====

Ce document a été préparé conformément à la norme OSHA sur la Communication de Renseignements à l'égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200). Les renseignements contenus dans ce document sont fournis en toute bonne foi, mais aucune garantie expresse ou tacite n'est accordée. Consulter RectorSeal pour plus de renseignements: (713) 263-8001